

SELARL A3 JURIS

Huissiers de Justice Associés
Pascal FRADIN-DUBOIS
Stéphane BERNIGAUD
Bruno MERLIN
84 rue de la Part Dieu - 69442 Lyon Cedex 03
Tél. 04 72 60 55 80
Fax 04 78 60 18 50
www.a3juris.fr

~~ORIGINAL~~
~~EXPÉDITION~~
~~COPIE~~
ANNEXE-AVIS

CITATION A TEMOIN N°1

(Articles 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 19 Décembre 1966 et 435 et suivants, 552, alinéa 1er du Code de procédure pénale - N° du Parquet: 1526500008)

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE **HUIT JUIN**

A LA REQUETE DE:

Monsieur Jean-Marie AGOPIAN né le 21 Mars 1962 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), de nationalité française, Docteur en médecine, domicilié 855, Chemin de la Sacristie 84140 MONTFAVET, où il fait **élection de domicile** au sens et pour l'application de l'article 55 de la loi du 29 Juillet 1881 sur la liberté de la presse,

Mis en examen pour **complicité de diffamation publique**, dans le cadre de l'instruction ouverte au Cabinet de Madame Catherine BREUIL, Vice-Président chargé de l'instruction au Tribunal de Grande Instance d'Avignon (N° du Parquet: 1526500008 - N° de l'Instruction: JI CABJI2 15000031),

Renvoyé de ce chef devant le Tribunal correctionnel d'Avignon, selon ordonnance de Madame Catherine BREUIL en date du 17 Novembre 2016,

Cité à comparaître, en qualité de **prévenu**, pour **complicité de diffamation publique**, à la requête de Monsieur le Procureur de la République, par acte de la SCP J.-C. FERNANDES – M.-C. FRASSIN – M. ESPIL, Huissiers de justice associés à la résidence d'Avignon en date du 19 Décembre 2016, à l'audience correctionnelle du 08 Février 2017, 14h00 (B – SALLE BECCARIA), renvoyée au 03 Avril 2017, 14h00, puis, en dernier lieu, au 19 Juin 2017, 14h00,

Demandeur à l'offre de preuve de la vérité des faits prétendument diffamatoires, sous réserve des pourvois en cassation formés le 12 Décembre 2016 et de tous autres moyens de défense y compris questions prioritaires de constitutionnalité et nullités de procédure, selon actes signifiés le 28 Décembre 2016, en application de l'article 55 de la loi du 29 Juillet 1881 sur la liberté de la presse, tant à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de grande Instance d'Avignon, qu'à la Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM) du Vaucluse, représentée par son Directeur, Monsieur Dominique LETOCART, sous réserve de justifier de la délégation permanente du Conseil d'administration visée à l'article L. 122-1, alinéa 3, deuxième phrase, du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est sis 7, Rue François 1er – 84043 AVIGNON CEDEX 09,

.../...

Ayant pour défenseur **Maître Philippe KRIKORIAN**, Avocat à la Cour (**Barreau de Marseille**) – adresse postale **BP 70212 – 13178 MARSEILLE CEDEX 20** – Tel. **04 91 55 67 77** – courriel Philippe.KRIKORIAN@wanadoo.fr – Site Internet www.philippekrimorian-avocat.fr,

inscrit au **RPVA** et à **TELERECOURS**;

NOUS

Nous, Pascal FRADIN-DUBOIS, Stéphane BERNIGAUD, Bruno MERLIN,
Huissiers de Justice Associés de la SELARL A3 JURIS, Société
titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à la résidence
de Lyon (Rhône), y demeurant 84, rue de la Part-Dieu à Lyon (69003),
l'un d'eux soussigné.

AVONS CITE:

Monsieur Marcel GARRIGOU – GRANDCHAMP, Docteur en médecine, Responsable de la cellule juridique de la **Fédération des Médecins de France (FMF)**, domicilié 56, Rue Jeanne d'Arc 69003 LYON,

Parlant à

Voir PV simplifié

A COMPARAITRE EN QUALITE DE TEMOIN

LE LUNDI 19 JUIN 2017 A 14H00 (LUNDI DIX-NEUF JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT A QUATORZE HEURES)

A L'AUDIENCE CORRECTIONNELLE du Tribunal de Grande Instance d'Avignon, siégeant au Palais de justice de ladite ville – 2, Boulevard Limbert – Cité Judiciaire – 84000 AVIGNON,

POUR venir sous la foi du serment, dire et déposer vérité sur des faits relatifs à l'instance intéressant le requérant et notamment sur les **propos** qui lui sont reprochés par l'accusation, publiés le 27 Juin 2015 sur le site internet du **Quotidien du Médecin**.